

## 1. OUVERTURE

Il est 10h45 à la salle de Mandrot du Château de La Sarraz, le 12 août 2000, lorsque M. Gilbert CUJEAN ouvre l'assemblée par quelques mots de bienvenue.

Après les salutations d'usage aux personnes présentes, il fait remarquer que les autorités et les médias n'ont pas été convoqués, car une présentation ultérieure leur sera consacrée. Vu la période estivale et le temps magnifique, un certain nombre de personnes se sont excusées. Lecture est donnée de la liste; elle est jointe à la liste des présences, toutes deux faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**Décision** *Mis aux voix, l'ordre du jour –que chacun a reçu avec l'invitation– n'est pas contesté et il est adopté à l'unanimité.*

## 2. STATUTS

A la question posée, personne ne désirant une lecture complète des statuts, M. CUJEAN propose de ne s'attarder que sur les points principaux.

Il rappelle d'abord les buts de DeltaLink qui figurent à l'article 2 et souligne l'idée de commerce équitable et solidaire avec des partenaires, tant en Suisse que dans le Tiers-Monde.

En ce qui concerne les organes (article 3), il souligne que la seule différence avec d'autres associations, tient à la fonction de "directeur exécutif" *rémunéré*, qui est chargé de l'activité technique et commerciale.

Une *commission d'éthique* mandatée par le comité effectuera une vérification des diverses activités en Suisse et à l'étranger et établira un rapport annuel.

Les ressources seront de trois sortes:

- les dons, cotisations et recherche de fonds par des activités de soutien,
- les apports commerciaux dans le cadre des buts de l'association,
- les apports par des collectivités publiques (aide des chômeurs, civilistes, etc.)

Si l'association réalise des bénéfices, ils devront être prioritairement réinvestis. Les statuts prévoient que des placements financiers sans relation avec les buts fondamentaux sont interdits.

Au terme de cet exposé, le débat est ouvert. Aucune question n'est posée.

**Décision** *Mis aux voix, les statuts sont adoptés à main levée par 18 voix, sans opposition mais avec 1 abstention.*

## 3. NOMINATIONS STATUTAIRES

M. CUJEAN rappelle que sa recherche de candidats à la fonction de membre du comité ne fut pas facile. Les personnes contactées sont en général intéressées par le projet, mais bien souvent trop occupées pour donner suite. Les six candidats, qui représentent une grande richesse par la diversité de leur personnalité et de leurs compétences, ne se connaissaient pas avant le 17 juillet, lors de la première réunion préparatoire. Et si le courant a très bien passé entre eux, personne n'a voulu s'avancer d'entrée pour prendre la présidence. Mme Nicole STEFFAN a finalement accepté de se porter volontaire, avec l'assurance d'avoir l'appui de ses collègues.

Les statuts prévoient la nomination séparée du président.

Après une présentation personnelle de Mme STEFFAN, M. CUJEAN demande, s'il y a une autre candidature. Cela n'est pas le cas.

**Élection** *Mme Nicole STEFFAN, de France, Genève et Éclépens, à Cossonay, est élue à l'unanimité à main levée.*

M. CUJEAN demande ensuite à chacun des cinq autres candidats au comité de se présenter. Personne dans

l'assemblée ne désire se porter candidat à la fonction de membre du comité.

**Décision** *Sur proposition de M. CUJEAN, il est décidé d'élire les membres du comité en bloc et à main levée.*

**Élection** *Sont donc élus à l'unanimité, MM.:*  
*Jacques HÄMMERLI de Vinelz (BE) à Luins,*  
*Jean-François KÆSER de Bösinggen (FR) à Eclépens,*  
*Daniel GOROSTIDI de France à Écublens,*  
*Charles C. RIOLO de Bienne (BE) à Vevey,*  
*Pierre-Yves ROCHAT de Le Lieu (VD) à Romanel-sur-Lausanne.*

M. CUJEAN passe alors la direction des débats à la nouvelle présidente.

Les statuts prévoient d'élire deux membres pour la vérification des comptes ou de demander à un organe agréé de la faire. Au vue des coûts d'un tel organe et comme le premier exercice sera assez simple et ne portera que sur six mois seulement, Mme STEFFAN propose d'opter pour la première solution et demande s'il y a des volontaires dans l'assemblée.

**Décision** *A l'unanimité, l'assemblée accepte de confier la révision fiduciaire à deux membres élus en son sein.*

M. Eric GRANDCHAMP se porte candidat. Mme Dominique BUCHER, également candidate, propose de prévoir une vérification cyclique par une fiduciaire, tous les 3 ans, par exemple. Le comité en prend note.

**Élection** *Sont donc élus par 16 voix, pas d'opposition, 2 abstentions, Mme et M.:*  
*Dominique BUCHER,*  
*Eric GRANDCHAMP.*

Ils sont remerciés pour leur collaboration spontanée.

La présidente indique à l'assemblée qu'une pause dans ses travaux est maintenant prévue, afin de permettre au comité nouvellement élu de procéder par devant l'assemblée à la nomination du directeur exécutif. Le comité n'a pas eu trop de mal à trouver un candidat (!) : M. CUJEAN étant candidat.

**Décision** *A l'unanimité, le comité désigne M. Gilbert CUJEAN d'Arzier-Le Muids (VD) à Eclépens au poste de directeur exécutif de l'association DeltaLink.*

#### 4. FIXATION DES COTISATIONS ANNUELLES

Une discussion animée est engagée; elle porte essentiellement sur le montant concernant les entreprises commerciales. Un consensus est finalement trouvé.

**Décision** *L'assemblée accepte le barème suivant qui a été adopté par 16 voix, sans opposition et 2 abstentions:*

<i>Personnes physiques</i>	<i>CHF</i>	<i>40.-</i>
<i>Etudiants et chômeurs</i>	<i>CHF</i>	<i>20.-</i>
<i>Institutions, associations sans but lucratif, écoles, etc.</i>	<i>CHF</i>	<i>100.-</i>
<i>Entreprises commerciales jusqu'à 20 employés</i>	<i>CHF</i>	<i>200.-</i>
<i>dito, de 21 à 50 employés</i>	<i>CHF</i>	<i>300.-</i>
<i>dito, de 51 à 100 employés</i>	<i>CHF</i>	<i>500.-</i>
<i>dito, de 101 à 500 employés</i>	<i>CHF</i>	<i>800.-</i>
<i>dito, de 501 à 1'000 employés</i>	<i>CHF</i>	<i>2'000.-</i>
<i>dito, de plus de 1'000 employés</i>	<i>CHF</i>	<i>5'000.-</i>
<i>Membres du comité, directeur et collaborateurs salariés</i>		<i>libérés</i>
<i>Résidents des pays de destination du matériel recyclé</i>		<i>1/10e de ces prix</i>

Mme la présidente remarques que les cotisations étant à l'ordre du jour de l'Assemblée chaque année, elles pourront être modifiées en 2001.

## 5. BUDGET 2000

Le directeur exécutif prend la parole pour présenter le budget estimé pour le premier exercice soit les six derniers mois de 2000.

Comme toute entreprise qui débute, le 1er exercice sera assez lourdement déficitaire: CHF 43'600, mais l'esquisse du budget 2001, non présentée ce jour, montre que l'on pourra assez rapidement redresser la barre.

Les investissements projetés pour cette année seront de CHF 18'000. Les charges prévues s'élèvent à CHF 90'760 et si certaines ne verront pas beaucoup de modifications: salaires, loyer, etc., l'estimation de certaines autres est plus aléatoire jusqu'aux premiers envois de marchandise, comme par exemple les frais de prospection, de ramassage et d'expédition.

Les revenus se décomposent en 4 postes: les cotisations, les ventes, l'allocation d'insertion au travail et les dons. Ce dernier poste de CHF 10'000 sera une des premières tâches du comité.

Mme BUCHER demande si l'on doit payer pour le matériel récupéré et non utilisable. Le directeur exécutif a déjà conclu un accord verbal de la SWICO qui reprendra ce matériel gratuitement. Par contre aucune somme ne sera reversée par cet organisme pour le matériel qui sera exporté par nos soins et qu'il n'aura donc pas à faire détruire.

M. GRANDCHAMP demande s'il y a un poste prévu dans le budget pour la publicité? Le directeur exécutif lui répond que ce poste est compris dans les CHF 4'800 estimés pour la prospection. On travaillera principalement avec Internet et un site est prévu pour le plus vite possible.

Actuellement il n'y a pas de trésorerie et c'est *Delta-System Sàrl* et M. CUJEAN *ad personam* qui ont avancé les premières liquidités. Elles devront être remboursées dès que possible.

Il n'y a plus de questions.

**Décision**      *Le budget est avalisé par 16 voix, sans opposition et 2 abstentions.*

## 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. VURLOD demande si un dépôt des ordinateurs est prévu pour les personnes privées. Le directeur exécutif indique que ce n'est pas le but premier, on cherche à récupérer par 5 ou 10 pièces à la fois, mais on ne refusera pas au privé son matériel et, dans un premier temps, il n'aura qu'à prendre contact par téléphone. L'idéal serait que le privé aille chez son revendeur qui pourrait rassembler une certaine quantité de matériel avant de l'offrir à DeltaLink. À ce propos, M. GOROSTIDI fait remarquer que le privé change plus souvent de matériel que les entreprises et que l'on ne refuse pas un futur membre potentiel.

Pour l'instant, on ne peut se permettre de «faire les difficiles» et l'on prendra tout le matériel proposé. La Ville de Bienne a déjà donné son accord pour donner tout le matériel usagé de l'administration, des écoles et autres.

Il n'y a plus de questions et les membres de l'assemblée sont conviés à signer les statuts, pour ceux qui le désirent. La présidente déclare l'assemblée levée à 12h15 et convie chacun à l'apéritif qui sera servi dans la cour du Château.

La Sarraz le 12 août 2000

**DeltaLink**

*association pour le recyclage de matériel informatique vers l'Afrique*

Mme Nicole STEFFAN  
présidente

M. Gilbert CUJEAN  
directeur exécutif

**Annexes:**

## LISTE DES PRÉSENCES

Mme Nicole STEFFAN, Cossonay  
M. Jacques HÄMMERLI, Luins  
M. Jean-François KAESER, Éclépens  
M. Daniel GOROSTIDI, Écublens  
M. Charles C. RIOLO, Vevey  
M. Pierre-Yves ROCHAT, Romanel-sur-Lausanne  
M. Gilbert CUJEAN, Éclépens

M. Karim GANAMÉ, Cossonay  
M. Jean-Marc BAUMGARTNER, Chavornay  
M. Dominique GUINDO, Fribourg  
M. Eric GRANDCHAMP, Lausanne  
M. Sylvain CUJEAN, Éclépens  
M. Eric PULFER, La Sarraz  
Mme Jacqueline SCHMID, Ferreyres  
Mme Mireille GANAMÉ, Cossonay  
M. Gilles DOVAT, Romanel-sur-Lausanne  
M. Michel VURLOD, Échallens  
Mme Dominique BUCHER, Daillens  
M. François-Philippe DEVENOGE, Dizy

## LISTE DES PERSONNES EXCUSÉES

M. Antoine Bovard, Cossonay  
M. François Calame (Association Réalise), Genève  
M. Christophe Dunand (Association Réalise), Genève  
M. François Marthaler (BIRD), Prilly  
M. Donato Mottini (Mémoire Vive SA), Lausanne  
M. Philippe Randin (Nouvelle-Planète), Assens  
M. Paul Richter (DrahtEsel), Liebefeld/Berne  
M. Jacques Robin, Aulnay-sous-Bois  
M. Christophe Ronus, Genève  
M. Muma Soler, Lausanne  
M. Jean-Luc Virchaux, Chêne-Bourg/Genève  
M. Pierre RoCHAT, Éclépens  
M. André Jadot, Bruxelles  
Mlle Isabelle Simeon, Aigle  
M. Luc Chessex, Lausanne

